Redressement judiciaire et salaires

Par Macd		

Bonjour,

En septembre 2019 j'ai signée un CDD en 35h dans un bar/restaurant pour financer mes études.

Février 2020 : Redressement judiciaire

Mars 2020 : fin de mon CDD qui ne sera pas renouvelé (Covid19 + situation critique de l'entreprise)

Juillet 2020: Liquidation judiciaire

À ce jour, salaire du mois de mars et solde tout compte ne m'ont pas été versés (soit 2500e) - soit un an après le redressement judiciaire

Aout 2020 les mandataires me contactent après plusieurs relance de ma part afin de leur envoyer tout mes relevés bancaires. Chose faite, silence radio jusqu'en janvier 2021.

Janvier 2021, enfin des nouvelles des mandataires qui ont "repris le dossier" mais ne me donne aucune explications sur le délai de versement de mes salaires sauf celle-ci : "c'est compliqué car l'entreprise était en redressement judiciaire lors de la fin de votre contrat"

Qu'est ce qui pourrai expliquez ce délai si long (1an) et ce silence des mandataires ? (j'ai du moi-même prendre contact avec eux en aout car depuis février ils avaient contacté tout les autres employés sauf moi)
Pourquoi les salaires ne sont pas versés par l'AGS ?

Merci pour vos réponses,

Respectueusement.

Par AGeorges

. a. 7.000.8

Bonsoir,

Dans la procédure, vous n'avez normalement rien à faire. Cependant, le mandataire judiciaire doit transmettre au CGEA un relevé comportant :

Votre identité (avec NNI), La nature de votre contrat de travail, La date de votre entrée dans l'entreprise, L'emploi que vous occupiez, sa qualification, L'exercice ou non d'un mandat social, La date de rupture/fin de votre contrat de travail, Les sommes déjà versées, Celles qui restent à payer.

Donc lui rappeler tout cela et lui demander où il en est reste utile. Les histoires de liquidation en cours sont du blabla. C'est justement pour ces cas que l'AGS a été créée.

Après, le CGEA est l'organisme payeur au compte de l'AGS. Il envoie les fonds au Mandataire Judiciaire qui doit vous régler. L'argent ne peut pas servir à autre chose.